



مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل
Office de la Formation Professionnelle
et de la Promotion du Travail

REF : OFF/DAL/S.MAR.N°23 /2025

06 Janv 2025

DECISION

Le Directeur Général de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :

- Vu l'article 38 du décret n°2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics,
- Vu l'appel d'offres ouvert n° 129/2024, relatif à l'Assistance en communication et Achat media pour le compte des Cités des Métiers et des Compétences.

DECIDE

D'annuler l'appel d'offres ouvert n° 129/2024, et ce conformément aux dispositions de l'Article n° 48 Paragraphe 2-a « lorsqu'un vice de procédure a été décelé » du décret des Marchés publics.

Directrice Générale

Loubna TRICHA